

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Du 11 mai 2009 à 20h30**  
**Compte-rendu**

**Présents** : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, MAZEAU, LE PECULIER, , PATAUD, KOWALSKI, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, NADAUD, DEXET.

**Absent** : M. LUCHON

**Excusés** : Néant

**Procuration** : Néant

**Secrétaire** : M. PATAUD

\*\*\*\*\*

### **1) Construction nouvelle caserne gendarmerie**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la construction de cette caserne par des promoteurs privés n'ayant pas abouti, le conseil municipal doit se prononcer sur la proposition de l'ODHAC, Office public de l'Habitat 87 et sur les termes de la convention à intervenir. Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur les points suivants :

\* confie à l'ODHAC la réalisation des travaux de construction et la gestion locative de nouveaux locaux pour les gendarmes,

\* décide que le terrain agréé par les services de la Gendarmerie, d'une superficie de 7250m<sup>2</sup>, soit mis rapidement à la disposition de l'ODHAC, par cession gratuite à son profit. Les frais de notaire sont à la charge de l'ODHAC,

\* s'engage à verser à l'ODHAC, sous forme de subvention, la dépense réelle relative à la réalisation des VRD et des aménagements extérieurs, soit :

- Réseaux et câbles électriques et téléphoniques nécessaires à l'alimentation et au raccordement des bâtiments,
- Tous les conduits d'alimentation et d'évacuation des eaux nécessaires à l'alimentation et au raccordement des bâtiments,
- La voirie, les places de stationnement, les bordures de voies et les trottoirs,
- L'éclairage public, les clôtures et les portails d'accès.

le coût de l'ensemble de ces prestations est estimé à 18 000€ HT par pavillon et local de service soit une dépense totale de 126 000€ HT.

\* accorde sa garantie à l'ODHAC pour les emprunts qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

### **2) PASS FONCIER**

M. le Maire et Jacqueline BOUGOUIN réexplique le processus du Pass Foncier, pour ne pas confondre avec celui des « Maisons à 15€ », qui est en fait l'une des possibilités qu'offre le Pass Foncier, mais qui a été présenté comme contraignant et pas forcément intéressant pour une commune rurale par le 1% Habitat Limousin.

L'Assemblée confirme, à l'unanimité, sa volonté d'appliquer le Pass Foncier sur 5 lots du lotissement en construction de Maison Neuve II et souhaite signer une convention avec le 1% Habitat Limousin.

### **3) Convention MAD Atelier communal à la CCGV et au Syndicat Mixte**

M. le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la Commune et ,d'une part, la CCGV et d'autre part, le Syndicat Mixte Vienne-Gorre pour la mise à disposition de ces collectivités d'une partie de l'atelier communal, suite à une nouvelle répartition de la surface occupée par chacune.

Le Conseil Municipal en accepte le principe à l'unanimité et charge le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint de signer les conventions à intervenir.

### **4) Convention avec la CCGV pour l'utilisation et le remboursement du carburant**

M. le Maire explique que les services techniques de la Commune et de la CCGV utilisent le carburant stocké dans la cuve de l'atelier communal. La CCGV étant la plus grosse consommatrice (90%), il paraît logique

qu'elle prenne en charge les factures de carburant et qu'elle fasse rembourser la Commune suivant les modalités inscrites dans une convention.

Le Conseil Municipal en accepte le principe à l'unanimité et charge le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint de signer la convention à intervenir.

### **5) Concessions cimetière**

M. le Maire expose, qu'après renseignements pris sur les tarifs pratiqués dans les autres communes du canton, pour la vente des concessions au cimetière, il s'avère que la Commune de St-Laurent-sur-Gorre ait, de loin, les tarifs les moins élevés. Il propose de les fixer, par moyenne approximative de se qui se pratique sur le canton, à 35€/m<sup>2</sup> pour les concessions perpétuelles. Le tarif de la location du caveau serait fixé à 5€/semaine.

Adopté à l'unanimité.

### **6) Redevance assainissement**

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer 2% d'augmentation à la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. La part fixe sera de 15€15 et la part proportionnelle sera de 0,8246€.

### **7) Questions diverses**

- Un avenant au marché de travaux du lotissement, d'un montant estimé à 4000€ HT, doit être signé et est relatif au maillage du réseau d'alimentation en eau potable du lotissement avec celui en attente Chemin du Chapelot provenant du surpresseur réalisé rue Marguerite Chapon : accepté à l'unanimité
- Inscription du chemin rural des Hérissons au PDIPR, demandé par la Commune de Champagnac-la-Rivière, une partie du chemin se trouvant sur la Commune de SLG : accepté à l'unanimité.
- SIRPA : mécontentement des familles (repas non livrés ou sans entrée, ou ne correspondant pas aux régimes préconisés ; plus de représentants des communes au sein du Sirpa. Le Maire va faire une lettre à la Directrice pour demander des explications.
- Problème chien errant les week-end au lotissement du Bois du Breuil II : Mme Riffaud est chargée de trouver une solution,
- M. le Péculier liste tous les travaux à prévoir dans les villages parcourus par la Commission (Le Colombier, le Bos de la Côte, Bayerie, Latterie, le Garout, les Peyroches, Clareuil, la Peyrade, Chez Lebrun) à suivre...
- M. Kowalski signale que les panneaux dans certains villages sont prêts à tomber.
- Mme MORANGE indique qu'elle va prévoir une réunion de la Commission du Personnel
- M. le Maire indique qu'une lettre va être adressée à l'Inspection d'Académie pour s'inscrire dans le projet des écoles numériques rurales.

Fin de la séance à 10h45.